



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 08 février 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 1^{er} février 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Excusé : M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2024-007 : AFFECTION DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Dotation Cantonale d'Équipement 2023 représente 11 971 € qu'il convient d'affecter à un programme d'investissement par délibération du conseil municipal.

Il est proposé d'affecter cette recette au programme de voirie 2024 relative à la réfection des quatre ruelles situées autour de la Collégiale Saint Martin.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter la Dotation Cantonale 2023 aux dépenses de voirie 2024 ci-dessus énoncées.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire